



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2013-132

*** * ***

Objet :

Dénomination de voie.

Délibération affichée le :

L'an deux mille treize et le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

Etaient présents :

MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian – DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Dominique – LECOMTE Olivier - BOSCH Jean Claude --- NOEL Martine – DELERIS Claudine – BOREL Christian (départ 19h30) - DEBONO Catherine - PANTANO Sylviane – DELVAL Valérie - SUQUET Maguelonne – LESAGE Lamyaa (arrivée 18h40) – CHRISTOL Marcel – LECLERC Joëlle - SERVEL Olivier – SOREL Joëlle - SOTO Jean-François

Pouvoirs : MM. BARRAL Claude à DEJEAN Anne Marie - LEROY Annie à SOTO Jean François

Absents : MM CONTRERAS Sylvie – SIDERIS André - CHAUSSY Stephan – ZORNIOTTI Arnaud – DIEZ Frédéric

Convocation du 05 décembre 2013

Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1, Monsieur le Maire, Jean Marcel JOVER, présente aux membres de l'assemblée l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies de la commune.

A ce sujet et pour éviter toute confusion, il propose d'attribuer la dénomination « lotissement Ginestié – Notre Dame » au lotissement initialement dénommé « lotissement Ginestié ».

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **21 voix POUR (unanimité)**

- Emet un avis **FAVORABLE** à la dénomination du « lotissement Ginestié – Notre Dame » au lotissement initialement dénommé « lotissement Ginestié ».

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean Marcel JOVER

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20131212-DEL2013
-132-DE
Date de réception préfecture :